

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

*Demande du Distributeur pour la révision  
tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et  
2028-2029*

**No: R-4307-2025**

**HYDRO-QUÉBEC**

Demanderesse

- ET -

**OPTION CONSOMMATEURS**

Intéressée

---

**DEMANDE D'INTERVENTION D'OPTION CONSOMMATEURS**

---

**AU SOUTIEN DE SA DEMANDE, OPTION CONSOMMATEURS EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:**

**I. PRÉSENTATION DE LA DEMANDERESSE ET DE SON INTÉRÊT**

1. Option consommateurs (« OC ») a été constituée en 1983. Elle a succédé à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal qui existait depuis 1967. Elle est une association à but non lucratif indépendante, qui a pour mission d'aider les consommateurs et de défendre leurs droits.
2. OC s'intéresse activement aux questions reliées à la facture énergétique. À cet effet, elle intervient régulièrement auprès des distributeurs d'énergie pour faciliter la conclusion d'ententes relatives au règlement de comptes en souffrance de clients. Elle offre aussi un service d'aide et d'assistance technique aux consommateurs qui désirent loger une plainte auprès des entreprises de services publics.
3. Elle a géré différents projets d'intervention en efficacité énergétique auprès des ménages à faible revenu 1996 à 2015.
4. Depuis décembre 1997, elle est intervenue fréquemment auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie ») dans le cadre des audiences concernant les activités d'Hydro-Québec, et ce, tant dans ses activités de distribution que dans ses activités de transport. Elle intervient aussi régulièrement dans les causes concernant Énergir et les essenceries. Son statut d'intervenante fut reconnu à maintes reprises par la Régie et ses interventions furent jugées utiles et pertinentes.

5. Sa place d'affaires ainsi que ses coordonnées sont les suivantes :

Adresse : Option consommateurs  
507, Place d'Armes, Bureau 1101  
Montréal (Québec), H2Y 2W8

Téléphone : 514-598-7288

## **II. COMMUNICATIONS**

6. OC demande que toute communication avec elle en rapport avec le présent dossier soit acheminée à son procureur et à ses analystes :

Me Éric McDevitt David  
GBV Avocats  
6300, avenue du Parc, Bureau 600  
Montréal (Québec), H2V 4H8

Téléphone : 514-316-4066  
Courriel : edavid@gbvavocats.com

Carlos Castiblanco  
Option consommateurs  
507, Place d'Armes, Bureau 1101  
Montréal (Québec), H2Y 2W8

Téléphone : 514-461-4169  
Courriel: ccastiblanco@option-consommateurs.org

M. Roger Higgin  
Sustainable Planning Associates Inc.  
15, Malabar Place  
Toronto (Ontario) M3B 1A4

Téléphone : 416-391-0738  
Courriel : spainc@rogers.com

## **III. MOTIFS À L'APPUI DE L'INTERVENTION**

7. À titre d'organisme voué à la défense des intérêts des consommateurs résidentiels, OC possède un intérêt général en matière de tarification et de réglementation de l'énergie.

8. Au fil des ans et afin de défendre les intérêts des consommateurs résidentiels, OC est intervenue régulièrement devant la Régie de l'énergie, entre autres, dans les dossiers R-3905-2014, R-3933-2015, R-3980-2016 et R-4011-2017 et R-4057-2018 et 4270-2024 soit les six dernières demandes tarifaires d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »).

9. De plus, au fil des ans et afin de défendre les intérêts des consommateurs résidentiels, OC est intervenue régulièrement devant la Régie de l'énergie, entre autres, dans les dossiers R-3640-2007, R-3669-2008 (Phase 1), R-3706-2009, R-3738-2010, R-4058-2018, R-4167-2021 et 4270-2024 soit des demandes tarifaires d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur »).
10. OC est également intervenue dans le dossier R-3897-2014 portant sur la mise en place d'un mécanisme de réglementation incitative (« MRI ») pour Hydro-Québec dans ses activités de distribution et de transport.
11. Il serait important pour OC de participer à ce dossier afin de représenter les intérêts des consommateurs résidentiels, puisqu'il s'agit de la première cause concernant l'approbation de critères d'évaluation des soumissions d'un appel d'offres pour un approvisionnement en énergie solaire; elle risque donc de devenir un précédent.
12. Par son intervention dans le présent dossier, OC souhaite représenter et promouvoir les intérêts des consommateurs résidentiels.

#### **IV. SUJETS, ENJEUX ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

13. Après avoir fait une analyse préliminaire de la preuve au dossier, OC consigne la liste des sujets sur lesquels elle entend intervenir dans le formulaire Liste des sujets déposé de façon concomitante avec la présente demande.
14. Tel qu'il appert de ladite Liste, OC entend intervenir sur les sujets suivants :
  - a) Nouveau tarif pour les surconsommateurs de la clientèle domestique - Tarif DS.
  - b) Fermeture des inscriptions à l'option de crédit hivernal pour la clientèle domestique et de petite puissance.
  - c) Coûts des approvisionnements en électricité au long terme.
  - d) Évolution des budgets en efficacité énergétique (ÉÉ).
  - e) Aide financière pour l'acquisition et l'installation de panneaux solaires.
  - f) Mesures de soutien et programmes en ÉÉ pour les ménages à faible revenu.
  - g) Introduction de frais pour la transmission de la facture papier - modifications aux CST.
  - h) Prévision de la demande - secteur résidentiel.
  - i) Introduction d'un montant mensuel minimal de la facture domestique.
15. OC base son analyse sur la preuve actuellement déposée par Hydro-Québec et pourrait ajuster sa position si d'autres éléments sont soumis postérieurement.
16. Finalement, OC se réserve également la possibilité de formuler des recommandations sur d'autres enjeux qui pourraient s'avérer d'intérêt pour la clientèle résidentielle lors du traitement du dossier.

## **V. PARTICIPATION**

17. De manière générale, OC entend déposer des demandes de renseignements afin d'obtenir des précisions et approfondir sa compréhension de la preuve de la demanderesse. Elle verra à déposer un mémoire. Finalement, elle déposera une argumentation écrite qui précisera les conclusions qu'elle recherche dans le présent dossier.
18. Par ailleurs, OC tient à souligner qu'elle tentera de coordonner sa participation avec les autres intervenants qui partagent ses préoccupations.

## **VI. REPRÉSENTATION**

19. OC a retenu les services de Me Éric McDevitt David de la firme GBV Avocats pour la représenter dans la présente instance.

## **VII. ANALYSE**

20. Carlos Castiblanco, économiste, et Alexandre Plourde, avocat, agiront à titre d'analystes internes.
21. Dr Roger Higgin, économiste, agira à titre d'analyste externe.

## **VIII. CONCLUSION**

22. La présente demande d'intervention est bien fondée en fait et en droit.

### **POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

ACCORDER le statut d'intervenante à Option consommateurs.

Montréal, le 28 août 2025

*Gravel Bernier Vaillancourt*

Gravel Bernier Vaillancourt, avocats  
Procureurs d'Option Consommateurs